



COMMUNE DE SALINELLES
DEPARTEMENT DU GARD

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 20.04.2021

Date de convocation : 15.04.2021

Conseillers en exercice : 15

Présents : 10 Votants : 10

Le **20 avril 2021** le Conseil Municipal, convoqué, s'est réuni dans la salle du Foyer Socioculturel, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents :

Mesdames : Line GAL, Adjointe – Florence BARBOT - Véronique FONTENEAU - Agnès VRINAT-JEANNEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, maire - Gérard CAFFORT – Régis COMBERNOUX – Thierry FERRAND – Patrick LOISEL - Paul MARTIN.

Procuration : /

Excusés(es) :

Mesdames Véronique GALI, Florise PADER

Messieurs Martinho DE PASSOS, Olivier MORICEAU, Norbert RIEUSSET.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CAFFORT

La séance est ouverte à 19h00.

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal tenue le 08/04/2021, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

A EXAMINER

- 1. Attribution du marché de travaux de renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable,**
- 2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Année 2020**
- 3. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2020**

A EXAMINER.

1 Attribution du marché de travaux de renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la consultation en vue de la passation d'un marché public pour des travaux de renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise INFRA CONSEILS SERVICES (I.C.S.).

Ce marché concerne les travaux de renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable Route de Quissac et Route d'Aspères.

4 entreprises ont répondu dans les délais impartis : SCAIC – STPB – SCAM – BRAULT MTP.

Le bureau I.C.S. dans le cadre de sa mission d'assistance, et au vu des résultats obtenus par les différentes entreprises, a proposé aux membres de la CAO en date du 31 mars 2021, une négociation. Les entreprises avaient jusqu'au 09 avril 2021 pour remettre leurs propositions.

Au vu des critères de notations et après négociations, l'analyse des offres du marché est la suivante :

ANALYSE FINANCIERE

Entreprise	Offre tranche ferme	Offre tranche optionnelle	TF+TO	Note
SCAIC	205 636,27 €	31 067,19 €	236 703,46 €	35,05
STPB	183 625,00 €	23 793,00 €	207 418,00 €	40,00
SCAM	262 038,00 €	37 683,00 €	299 721,00 €	27,68
BRAULT MTP	205 527,40 €	26 012,50 €	231 539,90 €	35,83

NOTATION GLOBALE

Entreprise	Note technique	Note financière	Note finale
SCAIC	60,00	35,05	95,05
STPB	50,00	40,00	90,00
SCAM	55,00	27,68	82,68
BRAULT MTP	60,00	35,83	95,83

Suite à son rapport d'analyse des offres par le bureau I.C.S. dans le cadre de sa mission d'assistance, et après l'avis de la CAO en date du 09 avril 2021, l'entreprise BRAULT MTP a été retenue pour un montant de marché de :

- TF : 205 527,40 € ;
- TO : 26 012,50 €

soit un montant total H.T. de 231 539,90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur proposition du bureau I.C.S
- **CONFIE** l'exécution des travaux de renforcement et renouvellement du réseau d'eau potable à l'entreprise BRAULT MTP, pour un montant total de 231 539,90 € HT
- **DONNE** tous les pouvoirs à monsieur le maire à l'effet de signer tous les documents relatifs à ce marché.

2 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - Année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport, mis à disposition du public, doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** le rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et la présente délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport, mis à disposition du public, doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les Indicateurs de performance sur le SISPEA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Les Conseillers

Le Maire,

Marc LARROQUE



